

POLITIQUE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT

Cette politique s'applique uniquement aux élèves inscrit-e-s dans un centre de formation professionnelle (CFP) ou un centre de service scolaire ayant mandaté Éducation internationale pour percevoir les droits de scolarité, les frais afférents et/ou les frais d'assurance. Dans le cas contraire, l'élève doit se référer à la politique de son établissement.

DÉFINITIONS

- Droits de scolarité : Montant exigé pour le programme d'études en formation professionnelle
- Frais afférents : Frais administratifs liés au matériel scolaire.
- Frais d'assurance : Montant exigé pour l'assurance maladie, hospitalisation et médicaments, pour les établissements détenant une assurance collective obligatoire.

A – Politique de paiement

L'élève doit payer dans les délais prescrits les montants inscrits sur la facture transmise par Éducation internationale.

En cas de non-respect des modalités de paiement, Éducation internationale peut annuler la demande d'admission ou mettre fin à la formation. Un avis est transmis par courriel à l'élève et à l'établissement d'enseignement.

L'élève est encouragé à payer ses frais rapidement pour confirmer sa place dans la formation.

1. Droits de scolarité

Citoyenneté française: Les élèves français-es sont exempté-e-s de droits de scolarité en formation professionnelle (entente France-Québec).

Citoyenneté et résidence permanente canadienne et citoyenneté d'autres pays : Premier versement (min. 50 %) : 45 jours avant le début des cours. Solde : au tiers (1/3) de la formation.

2. Frais afférents

La totalité des frais afférents (100 %) doit être payée 45 jours avant le début des cours.

3. Frais d'assurances

Citoyenneté française : Les élèves affilié-e-s au régime français de sécurité sociale ont droit à la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Même si l'élève est affilié-e au régime français, **une assurance collective temporaire** peut être exigée **jusqu'à la confirmation de son inscription à la RAMQ**, si le centre de formation choisi offre une telle couverture.

Dans ce cas, l'élève doit acquitter la totalité des frais d'assurance pour la durée de sa formation au plus tard 45 jours avant le début des cours.

Une fois l'affiliation à la **RAMQ** confirmée, l'élève pourra résilier l'assurance collective et obtenir un remboursement pour les mois non utilisés, conformément aux modalités prévues par le CFP.

Citoyenneté canadienne et résidence permanente : Aucune assurance supplémentaire n'est requise.

Autres nationalités : la totalité des frais d'assurance (100 %) doit être payée 45 jours avant le début des cours (si assurance collective obligatoire).

4. Modalités et conditions de paiement

- Paiements en ligne via Flywire (procédure envoyée avec la facture).
- Virement bancaire
- Transfert insuffisant : risque d'annulation de l'admission ou de la formation.
- Transfert excédentaire : remboursement sur demande écrite (voir section C).
- Reçu Flywire : transmis sous 5 jours ouvrables après réception des fonds pour un premier versement complet.
- Reçu officiel : disponible sur demande une fois le paiement complété (100 %).

5. Résumé du calendrier de paiement

Modalités	Date limite de paiement
100% des frais afférents	45 jours avant le début des cours
100% des frais d'assurances	45 jours avant le début des cours
Minimum 50 % des droits de scolarité	45 jours avant le début des cours
Solde des droits de scolarité	Au tiers (1/3) de la formation

B - Politique d'annulation et de remboursement

1. Annulation par l'établissement

- Plus de 45 jours avant le début des cours: remboursement (moins les frais bancaires). Une autre option de formation peut être proposée.
- Moins de 45 jours avant le début des cours : si la cohorte est annulée/reportée à une date indéterminée et que l'élève est déjà au Québec, le CFP peut assumer certains frais liés au remboursement ou au renouvellement des documents d'immigration (CAQ, permis d'études), sur entente avec lui.

2. Annulation ou abandon par l'élève

- Avant le début de la formation: remboursement (moins les frais bancaires).
- Après le début de la formation : voir la politique de l'établissement.

C - Demande de remboursement

Pour être admissible, toute demande doit être transmise à gmacomptabilite@education-internationale.com dans les 30 jours suivant :

- L'annulation ou l'abandon de la formation ou,
- L'envoi de fonds excédentaires

Le remboursement sera effectué dans les 30 jours suivant la réception de la demande.

Éducation internationale n'est pas responsable des fluctuations des taux de change. La somme reçue lors du remboursement pourrait différer du montant payé initialement (le montant pourrait être supérieur ou inférieur).